Dossier n°9008

Département du DOUBS

COMMUNE DE VILLERS LE LAC

Section : AC

Lieu-dit : "Villers"

"Rue Hippolyte Parrenin"

Propriétés de la SCI POURCELOT et de la Commune

Plan de Création de Servitudes Réciproques

Servitudes de passage à créer :

Fond dominant : parcelle AC n°570(*) ; fond servant : parcelle AC n°571(*)

Fond dominant : parcelle AC n°571(*) ; fond servant : parcelle AC n°570(*)

Les parties devront définir les modalités d'exercices des servitudes ci-avant énumérées (passage, tréfond, entretien, déneigement, ... ?)

(*) nouvelle numérotation issue du document de modification du parcellaire cadastral N° 1322 H en date du 14/06/2021

Identification des repères :

- B, C, D et E : coudes de mur
- A : angle de murs
- F : extrémité de mur
- G : non matérialisé
- H, I, J et K : coins de bâtiment

Identification des limites :

- La limite A-B-C-D-E-F-G correspond à la limite définie dans le procès-verbal dressé le 05/05/2021 par le géomètre soussigné

Notes :

* Les limites des parcelles cadastrales figurant au présent plan, résultent de l'application et de l'adaptation d'agrandissements du plan cadastral (avec toutes les imprécisions liées à la nature et à l'échelle des plans minutes cadastraux). Elles ne sauraient en aucun cas constituer ou être assimilées à des limites de propriétés. Elles constituent une présomption de limite à défaut de tous autres moyens de preuves à intervenir qui pourraient être produits lors des procédures suivantes:

- soit de délimitation contradictoire, s'agissant du confront de propriétés privées
- soit de l'alignement, s'agissant de fixer les limites avec le domaine public.

*Le présent plan est exclusif des droits pré-existants susceptibles d'être attachés aux servitudes (vues, passage, etc…), ainsi qu'aux usages apparents.

Cabinet BETTINELLI-GRAPPE
Antoine DE GRIBALDI
GÉOMÈTRE EXPERT
Membre de l'Ordre sous le n° 06183
14 rue des Moulinots - 25500 MORTEAU
Tél. 03 81 67 00 72

Date	Intervention	Observation
27/10/2020	Levé d'origine	

Système planimétrique : RGF 93, projection CC47 rattaché par GNSS avec le réseau Orphéon le 27/10/2020

Nivellement rattaché au NGF / IGN 69 normal par GNSS avec le réseau Orphéon le 27/10/2020

Les réseaux existants ne figurent pas sur le présent plan. Seules les émergences visibles sont mentionnées. L'emplacement exact des réseaux devra être vérifié avant la réalisation de tous projets ou travaux.

Les limites dessinées par application du plan cadastral sont des séparations approximatives d'imposition fiscale. Elles ne sont pas définies contradictoirement et ne sont pas garanties.

Le présent plan est exclusif des droits pré-existants susceptibles d'être attachés aux servitudes (vues, passage, etc…), ainsi qu'aux usages apparents.

légende

Etat des lieux

- bordure
- regard, grille
- mur
- batiment
- batiment non levé, digitalisé

Elements Fonciers

- application cadastrale et adaptation en fonction de l'état des lieux et des archives foncières (non garantie)
- limite
- 40.17 cote périmétrique
- A numéro de sommet
- n°00 numéro de parcelle cadastrale
- M nom des propriétaires selon indications cadastrales
- 3.80 cote de rattachement emprise servitude

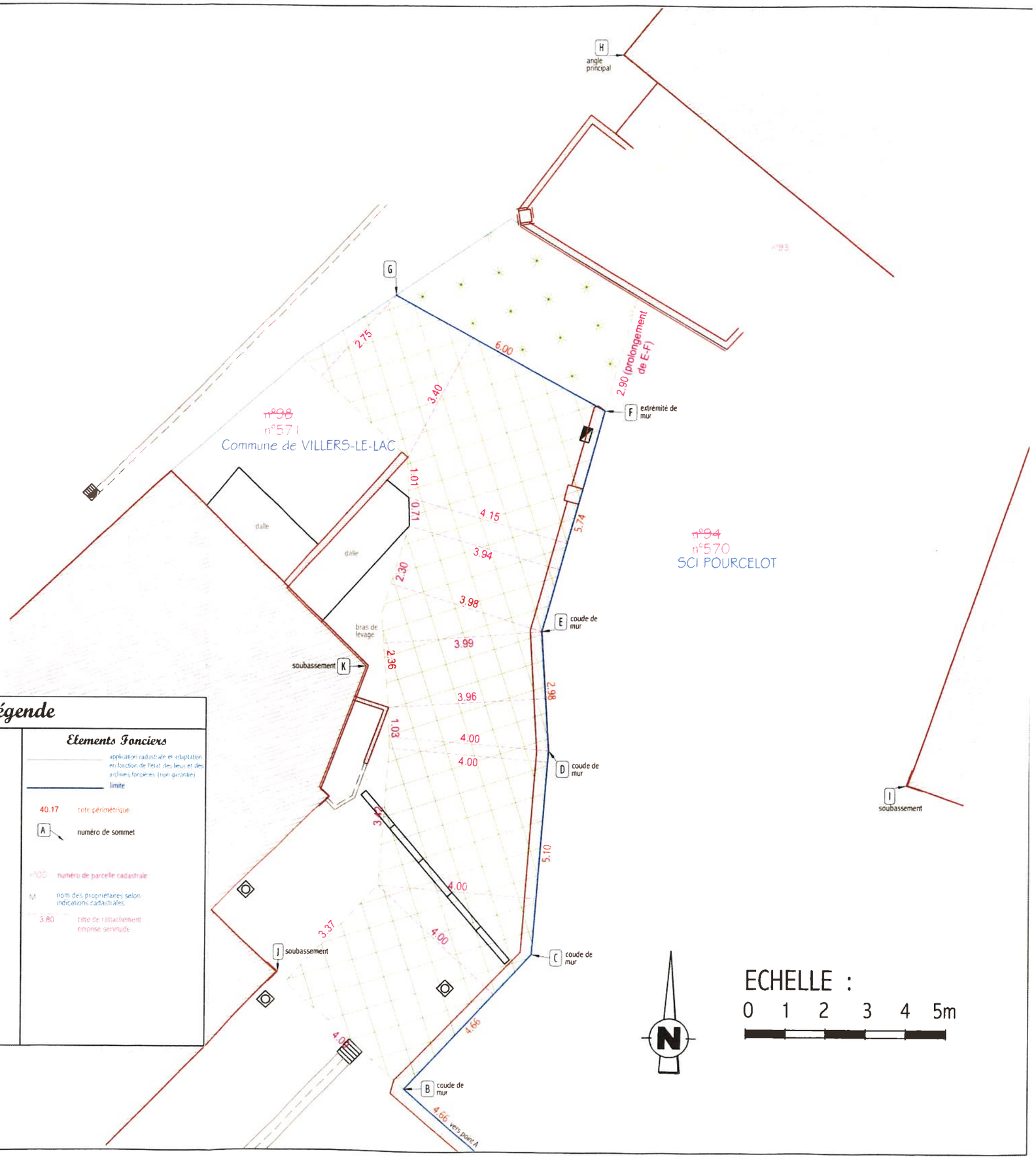

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Fichier n°9008
Dressé par le Cabinet M. C. BETTINELLI-GRAPPE Geomètres-Experts
14, Rue des Moulinots - 25500 - MORTEAU
Tel : 03.81.67.00.72
Mel : cabinet@gemorteau.fr

Echelle 1/100